

MAIRIE  
DE  
POLLIONNAY  
69290

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES ARRETES DU MAIRE**  
**N° 2025/212**

Téléphone : 04-78-48-12-09  
fax : 04-78-48-15-09

**OBJET : Réglementation de circulation temporaire Chemin des Presles**  
*Le Maire de la commune de Pollionnay,*

*Vu les articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 du Code général des collectivités territoriales,  
Considérant qu'il a lieu de limiter temporairement le stationnement,*

**ARRETE**

**Article 1 : le stationnement des véhicules sera interdit le jeudi 30 octobre 2025 de 08h00 à 16h00, sur la globalité du parking devant la résidence Jean Villard, dans les deux sens de circulation, afin de procéder au nettoyage du parking.**

**Article 2** : Tous agents de la force publique, chargés chacun en ce qui les concerne, d'assurer l'application du présent arrêté.

**Article 3** : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats de la manifestation et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

**Article 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Vaugneray.

Fait à Pollionnay, le 24 octobre 2025

*L'Adjoint délégué à la voirie  
Loïc BARBERAT*

